

tois, ne fût-ce que pour partager le sort de son ami !

Henri cherchait à le calmer, en lui donnant l'espoir que le roi ferait grâce, et qu'après tout, mourir est le sort de tout homme et de tout soldat !

Un moment après, M. de Castries fit aussi une visite à son neveu. Il était fort triste, et sa colère contre le commissaire des guerres était au plus haut degré.

« N'est-ce pas honteux, disait-il, que de pareils croquants soient les arbitres du sort d'un brave soldat, d'un loyal gentilhomme ! Sans lui, tu étais acquitté ! Mais, grâce à Dieu, la son pouvoir s'arrête, il ne peut m'empêcher d'adopter ta captivité. Si je fais un mouvement en avant, je t'emmène avec moi, mon pauvre Henri, car je ne veux plus me séparer de toi. »

Le pauvre marquis remettait à grand-peine ses larmes ; il causa longuement avec son neveu.

Cependant le chevalier d'Acigny s'était éclipsé.

Il courait alors dans Cologne, faisant part de ses projets de vengeance à ceux de ses camarades qu'il rencontrait. L'arrêt du conseil les avait profondément irrités.

Un énorme grief se joignait à ceux qu'auvergne avait contre Piémont. L'opinion généralement accréditée, était que les témoins de M. de Bierge s'étaient rendus volontairement coupables de faux témoignages. Hélas ! la colère est aveugle. Malgré l'unanimité de leur témoignage, malgré leur serment, on ne pouvait croire à la véracité des officiers de Piémont. Il semblait impossible qu'aucun d'eux n'eût entendu le mot qui avait été la cause du duel. Donc ils n'étaient plus témoins, ils étaient bourreaux.

De tout temps on a fait des lois contre le duel : elles sont restées méprisées ; il semble même que le préjugé qu'elles veulent proscrire se fortifie en raison de la sévérité qu'on déploie. Aussi, la peine de mort n'était plus un obstacle pour personne. Les esprits exaltés la regardaient, au contraire, comme un motif de prouver qu'ils ne craignaient pas de faire le sacrifice de leur vie à

leur honneur. A la suite d'une longue et tumultueuse délibération dans laquelle le docteur Papillon lui-même ne se montra pas un des moins ardents, il fut décidé que cinq officiers d'auvergne, dont les noms seraient désignés par le sort, aurait la mission d'appeler les cinq officiers de Piémont, dont le témoignage avait fait condamner M. de Lournmel.

Ces cinq officiers furent : MM. d'Acigny, de Juignon, Hostallier, d'Alba et de Bourgoing.

Le résultat du conseil de guerre avait inspiré à Piémont des idées diamétralement opposées à celles qui s'étaient produites dans auvergne. L'attitude ferme et digne du comte de Lournmel avait frappé ceux même qui s'étaient montrés les plus violents dans leur haine. On avait commencé à réfléchir sur les conséquences d'une accusation portée avec légèreté, et le meneur de Bierge n'était plus là, on était revenu à des sentiments plus doux. Aussi le cartel d'auvergne fut-il reçu avec une grande modération, malgré les termes violents dans lesquels il était conçu. Mais il était trop tard pour que cette modération eût un bon effet. Les officiers d'auvergne arrivés au dernier degré d'exaltation, posèrent la question du combat dans des termes si péremptoires, qu'il n'y eût pas moyen de le refuser. Le rendez-vous fut pris pour le lendemain matin dans l'île de Rheinau.

Ce n'était pas seulement parmi les officiers que se manifestait cette surexcitation ; tout le régiment en avait sa part. M. de Lournmel était fort aimé des soldats ; sa condamnation avait produit en eux une effervescence qui devait nécessairement tourner contre Piémont.

Pendant tout le jour, des groupes de grenadiers et de chasseurs d'auvergne parcoururent les rues de Cologne en jetant des regards de colère sur les soldats de Piémont qu'ils rencontraient. Le soir des rixes éclatèrent sur plusieurs points de la ville, dans les lieux que fréquentaient habituellement les soldats. Quelques morts, quelques blessés des deux régiments restèrent seuls sur le terrain lorsque la force armée arrivait. Aucun des survivants ne put ou ne voulut dire les noms de ceux qui avaient